

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_013 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - PARTICIPATION 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

Aurillac Agglomération, compétente de droit en matière d'organisation de la mobilité, a en charge la gestion des transports urbains communautaires.

Dans ce cadre, la Collectivité a défini des principes de desserte élevés (mise en place de lignes vers l'ensemble des chefs-lieux communaux, intensité soutenue des fréquences de desserte en zone agglomérée, organisation d'un service TPRM...), a fixé des conditions tarifaires d'accès adaptées aux différents publics (tarification solidaire, participation à la prise en charge du coût des transports scolaires...) et a élargi l'offre à de nouveaux modes de mobilité (offre VéloCab', notamment) tout en intégrant les problématiques liées à l'intermodalité et à la billettique dématérialisée.

Le produit du Versement de Mobilité retrouve une réelle dynamique depuis 4 ans. En effet, en 2025, cette recette est à un niveau jamais atteint jusqu'à présent, soit 3,36 M€.

Les recettes commerciales ont enfin retrouvé le niveau d'avant crise COVID. Après un effondrement en 2020, elles sont de 800 k€ en 2025.

Côté charges, la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal (Pôle Mobilités Aurillac), depuis le

mois de mai 2022, a impacté l'offre de service et des adaptations importantes ont été traitées tout en maîtrisant les évolutions des coûts de fonctionnement qu'elles engendrent.

En 2025, la rémunération de l'exploitant (SA-SPL STABUS) prévue par le contrat OSP a été ajustée et actualisée en fonction des kilomètres réels parcourus, des charges réelles payées pour la sous-traitance et du nombre de courses TPMR réalisées. L'impact de la revalorisation des indices est de +1,7 % entre 2024 et 2025.

Pour mémoire, la participation du Budget Principal a été de 0,73 k€ en 2021, de 1,1 M€ en 2022 et de 1,76 M€ en 2023 (avec intégration de l'abandon de créance au profit de la SPL STABUS), de 1,5 M€ en 2024 et de 1,33 M€ en 2025. L'autofinancement de 2025 (438 k€) reste fortement impacté par l'augmentation des charges sachant qu'il s'élevait à 520 k€ en 2023 et à 691 k€ en 2024.

En application des articles L.2224-1 et L.2224-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de financer les différentes charges de fonctionnement du service des Transports, il est donc nécessaire que le Budget Principal d'Aurillac Agglomération verse au titre de l'année 2026 une participation d'un montant de 1 320 000 € audit Budget Annexe des Transports.

En effet, sans la participation du Budget Principal, les tarifs que la Collectivité serait contrainte d'appliquer augmenteraient de près de 170 %, ce qui ne serait pas acceptable pour les usagers de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports d'une participation de 1 320 000 € au titre de l'exercice 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 65736221, fonction 820, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.